



PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DEMANDE DE BOURSE

Pour chaque cours ou atelier, le Centre d'art détermine des jours d'inscription et de dépôt de demandes de bourse. En dehors de ces journées, le Centre d'Art ne reçoit ni inscription ni demande de bourse.

Pour tous les cours, une inscription annuelle de 500 gourdes est requise. L'année va de janvier à décembre.

Le prix de l'atelier ou du cours peut varier. Il est fixé par le Centre d'Art en fonction du coût du matériel nécessaire. Celui-ci est fourni intégralement par le Centre d'art.

Toute participation doit être complètement acquittée avant le début des cours. Un échelonnement des paiements est possible à condition qu'il fasse l'objet de la signature d'un accord mutuel avec l'administration du Centre d'Art.

Dans un souci de rendre accessible chaque cours et atelier aux personnes les plus modestes, le Centre d'Art prévoit une politique d'attribution de bourse sur critères sociaux dont la procédure est décrite ci-dessous.

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES BOURSES

L'objectif de cette procédure est de favoriser la transparence et l'équité dans le mode d'attribution des bourses au Centre d'art. Cette procédure vise à cadrer un processus sans pour autant alourdir les formalités ni donner un sentiment d'obstacle pour les candidats potentiels. L'objectif du Centre d'art est de permettre à des personnes motivées, assidues et talentueuses de milieux modestes d'avoir accès à ses offres de formation.

1. Les bourses s'obtiennent sur dépôt d'une candidature au Centre d'Art dans le temps imparti. La candidature est constituée d'un questionnaire succinct (à se procurer au Centre d'art, par e-mail, sur le site web ou via Facebook https://www.facebook.com/Le-Centre-dArt-1493019994304870/?ref=aymt_homepage_panel) et de 3 à 5 œuvres ou travaux du candidat (format libre – numérique, papier ou autre)



2. Les demandes seront évaluées par un comité composé de minimum 5 personnes (professeurs, artistes, responsables du Centre d'Art).
3. Le candidat est libre d'apporter toute pièce supplémentaire à son dossier du moment que celle-ci participe à appuyer sa demande et à démontrer sa motivation (ex : lettre de recommandation, référence).
4. Même en cas d'attribution de bourse, le frais d'inscription annuelle au Centre d'Art de 500HTG devra être acquitté avant le début des cours pour confirmer la participation.

REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES

En cas d'inscription multiple, le Centre d'Art pratiquera une réduction exceptionnelle comme suit :

1. Si une personne souhaite s'inscrire à plusieurs cours, elle pourra bénéficier d'une réduction de 500HTG par cour, à partir du 2ème cours.
2. Si plusieurs personnes d'une même famille souhaite s'inscrire à un cours, la famille pourra bénéficier de 500 HTG de réduction par personne, à partir de la 2^{ème} personne.